

**Séance ordinaire du
2 avril 2013**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue aux lieu et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, mesdames les conseillères Claire Lepage et Carole N. Côté, messieurs les conseillers Éric Poirier, Roland Pelletier, André Lévesque et Francis Rodrigue.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Lapierre, directeur général, agit à titre de secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Claire Lepage, appuyé de monsieur Éric Poirier et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-04-34 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2013

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 4 mars 2013 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par monsieur André Lévesque, appuyé de madame Carole N. Côté et résolu à l'unanimité que le directeur général soit dispensé d'en donner lecture et que le procès-verbal soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-04-35 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2013

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de madame Claire Lepage et résolu à l'unanimité que les comptes à payer du mois de mars 2013 au montant de 60 301,26 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2013 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Alain Lapierre, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-04-36 ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE MARS 2013

Il est proposé par monsieur Éric Poirier, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois de mars 2013 au montant de 222 738 96 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2013 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Alain Lapierre, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la période de questions.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 414-2013 PROTÉGEANT LE SITE DE LA SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE (CHUTE NEIGETTE) ET LE PARC DE LA FAMILLE

Avis de motion est donné, par monsieur Francis St-Pierre, qu'à une session subséquente de ce conseil, l'adoption d'un règlement protégeant le site de la source d'approvisionnement en eau potable et du parc de la Famille sera proposée.

RÉS. 2013-04-37 RÈGLEMENT 413-2012-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 118-89 – STATIONNEMENT RÉSIDENTIEL EN FAÇADE

Le point est reporté à la séance du 29 avril 2013.

RÉS. 2013-04-38 MANDAT EN ASSURANCES COLLECTIVES CONFIE À SSQ GROUPE FINANCIER

Attendu que conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal*, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé au mois de janvier 2013 un appel d'offres public pour obtenir des services d'assurances collectives pour les employés d'un regroupement de municipalités du Lac-Saint-Jean, du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-Nord;

Attendu qu'au jour où la présente résolution est soumise aux membres du Conseil municipal, les soumissions reçues d'assureurs ont fait l'objet d'une analyse par le consultant Groupe Mallette, laquelle fut ensuite présentée au comité de gestion formé de représentants du regroupement;

Attendu que le comité exécutif de l'UMQ a, conformément à la loi, suivi la recommandation du comité;

Attendu que lors de sa réunion du 7 mars 2013, le comité exécutif de l'UMQ a effectivement octroyé le contrat regroupé à SSQ Groupe financier, pour un montant total de 32 508 047 \$, pour des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités du regroupement;

Attendu qu'en vertu de la Loi, la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard *est réputée s'être jointe au regroupement* et au contrat pour un montant total d'environ 165 000 \$ sur cinq ans;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur André Lévesque et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour requérir des services d'assurances collectives pour ses employés et au contrat qui a été octroyé à SSQ Groupe financier, à la suite d'un appel d'offres public;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée maximale de cinq (5) ans, à compter du 1^{er} avril 2013.

QUE la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard s'engage à fournir à l'UMQ ou au consultant Mallette actuaires, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'exécution du contrat;

QUE la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été adjugé par l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-04-39 DEMANDE D'APPUI A LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Attendu que le demandeur a transmis à la Municipalité en date du 14 mars 2013 un formulaire de demande d'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour lotir et acquérir une partie des lots 3 200 107, 3 200 542 et 4 790 196;

Attendu qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Municipalité doit adresser ses recommandations à la Commission;

Attendu que le projet vise à lotir, aliéner une partie des lots 3 200 107, 3 200 542 et 4 790 196;

Attendu que la demande vise à permettre l'utilisation autre qu'agricole soit pour y construire un garage;

Attendu que le potentiel agricole est de classe 7 à 60 % et de classe 5 à 40 % avec des contraintes de roc;

Attendu qu'il y a possibilité de construire le garage sans prendre possession des lots visés par la demande ;

Attendu que cette demande n'aura pas d'effet, à moyen et long terme, sur le développement des activités agricoles du secteur, puisque les lots ne sont pas exploités par le secteur agricole;

Attendu que le projet est conforme aux règlements municipaux actuellement en vigueur ;

En conséquence, il est proposé par madame Claire Lepage, appuyé de monsieur André Lévesque et résolu à l'unanimité de signifier à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard n'appuie pas la présente demande parce qu'il y a des possibilités ailleurs sur le territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-04-40 PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE 2013

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai sous la thématique Tu es formidable, le sais-tu? Afin de reconnaître la valeur humaine de chacun et promouvoir la bonne estime de soi comme facteur de prévention et de protection en lien avec la bonne santé mentale;

Considérant que la thématique 2013 encourage les Québécois et Québécoises à réfléchir sur leur santé mentale et à dire à leur proche (conjoint, enfants, amis et collègues) qu'ils ont une valeur et qu'ils peuvent compter sur leur aide;

Considérant que les actions favorisant l'estime de soi relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée à tous les échelons de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

Considérant que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine et encourage l'implication de tous les secteurs de la société québécoise;

Considérant qu'il est de l'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- a) En invitant les citoyennes et les citoyens à s'approprier les outils qui les sensibiliseront au rôle déterminant de la reconnaissance du potentiel pour soi et pour l'entourage proche comme éloigné;
- b) Nous trouvons très important que chaque municipalité du territoire effectue sa proclamation et nous l'achemine afin de se mobiliser et d'atteindre l'objectif de 75 % de municipalités qui soutiennent notre organisation cette année;

En conséquence, je Francis St-Pierre, maire de Saint-Anaclet-de-Lessard, proclame par la présente la semaine du 6 au 12 mai 2013 **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître ensemble que tu es formidable, le sais-tu? est un moyen pour reconnaître le potentiel de son entourage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-04-41

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DU SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

Attendu que la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de madame Carole N. Côté et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2013-2014;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée.

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2013-2014, ce pourcentage est fixé à 0,9 % pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,5 % pour les municipalités non membres de l'UMQ;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-04-42

RENOUVELLEMENT – CONTRAT DE NIVELAGE 2013

Il est proposé par madame Claire Lepage, appuyé de monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat de nivelage pour l'année 2013 au montant de 1 975 \$ plus taxes par mois et ce, pour une période de 6 mois avec l'entreprise Anicet Proulx et fils.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-04-43

ENTÉRINEMENT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

Attendu que les états financiers 2012 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Anaclet-de-Lessard ont été déposés;

Attendu que les vérificateurs confirment que le système comptable est fidèle et conforme au plan comptable de la Société d'habitation du Québec;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Lévesque, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité d'entériner les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Saint-Anaclet-de-Lessard pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-04-44 SOUMISSION POUR L'ACQUISITION DE BACS POUR LES MATIÈRES ORGANIQUES

Attendu que la ville de Rimouski est allée en appel d'offres pour l'acquisition de bacs pour les matières organiques en incluant nos besoins;

En conséquence, il est proposé par madame Carole N. Côté, appuyé de monsieur Éric Poirier et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de l'entreprise ayant soumissionné le plus bas conforme pour l'acquisition des bacs nécessaires à la collecte des matières organiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2013-04-45 DÉPÔT DES FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Le point est reporté à la séance du 29 avril 2013.

RÉS. 2013-04-46 RÈGLEMENT 414-2013 PROTÉGEANT LE SITE DE LA SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE (CHUTE NEIGETTE) ET LE PARC DE LA FAMILLE

Le point est reporté à la séance du 29 avril 2013.

MESSAGE DE CONDOLÉANCES

Le conseil municipal tient à offrir ses condoléances à la famille de monsieur Jean-François Dorval à l'occasion du décès de celui-ci.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du président, la séance est ajournée.

Francis St-Pierre, maire

Alain Lapierre, directeur général